

## **Une loi sur la vidéosurveillance**

Baptiste Laville (Verts)

Le rapide développement technologique des moyens de vidéosurveillance, particulièrement la prolifération de ces installations par des privés, soulève de nombreuses questions, notamment celle des enregistrements illégaux de l'espace public. Le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) estime d'ailleurs qu'un système de vidéosurveillance filmant l'espace public par des particuliers, sauf exceptions, porte atteinte aux droits de la personnalité des personnes filmées.

Dès lors, afin de préserver les intérêts et les droits des personnes sur l'espace public, il apparaît essentiel que les autorités cantonales et communales disposent des outils juridiques nécessaires pour mieux encadrer l'installation, la modification, l'interdiction ou même la suppression d'installations de vidéosurveillances privées.

Mais le rapport 2022 du préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) souligne clairement qu'il n'existe actuellement aucune base légale jurassienne relative à la vidéosurveillance. Ainsi, selon l'avis du PPDT 2017.1749 mis à jour le 6 avril 2021, les autorités communales et cantonales jurassiennes ne peuvent pas, faute d'une législation suffisante, exiger le retrait d'installations qui seraient illicites. Seul un juge, au travers d'une procédure judiciaire engagée sur une plainte ou sur une dénonciation, serait actuellement en mesure d'intervenir. Pour remédier à cette situation, une loi sur la vidéosurveillance (LVid) est en vigueur depuis le premier janvier 2022 dans le canton de Fribourg.

Vu la Constitution cantonale qui garantit la liberté individuelle, vu la loi cantonale sur la protection des données à caractère personnel qui a pour but de protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes concernées par le traitement des données à caractère personnel, **il est demandé au Gouvernement de présenter au Parlement un projet de loi sur la vidéosurveillance qui permette aux autorités cantonales et communales de mieux encadrer l'installation, la modification, l'interdiction et la suppression d'installations de vidéosurveillance privées portant en tout ou en partie sur l'espace public.**

Baptiste Laville (Verts)

### **Co-signataires**

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)

- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 27 septembre 2023